



Déclaration d'activité n°11930773693

## **QUELLE(S) GARANTIE(S) APPLIQUER À VOS MATÉRIELS EN VENTE OU EN LOCATION**

### PUBLIC VISÉ

Dirigeants d'entreprise, managers commerciaux/SAV/service client, responsables de la garantie clients/fournisseurs, responsables marketing, responsables juridiques.

### OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux liés à la garantie
- Les aspects juridiques, économiques et marketing de la garantie
- Acquérir les outils pour construire une politique de garantie
- Rentabiliser la gestion de la garantie
- Obtenir la meilleure application possible de la garantie de la part des fournisseurs
- Apprécier la validité d'une demande de garantie et réduire les litiges en garantie

### METHODE PÉDAGOGIQUE

Pour plus d'efficacité, nos formations s'appuient sur une pédagogie adaptative alternant :

- les méthodes déductive et démonstrative pour l'acquisition des concepts,
- les méthodes actives (form'action) intégrant des travaux dirigés, exercices et études de cas pour favoriser l'assimilation et la consolidation des connaissances.

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

- Définition de la garantie
- Comprendre les différentes formes de garantie
- Comparer le contexte de la garantie face aux consommateurs et aux professionnels
- Approfondissement de la garantie légale des vices cachés
- Approfondissement de la garantie légale de conformité
- Approfondissement de la garantie contractuelle
- Approfondissement de la garantie européenne
- Approfondissement de la garantie internationale
- L'intérêt des extensions de garantie
- Appréhender les composants d'une politique de garantie performante
- Les clauses abusives à éviter
- La garantie à appliquer selon le contexte de l'entreprise
- Exemples et mises en application pour bien traiter les demandes de garantie

Remis aux participants :

- Support de formation : le livre « La garantie des biens durables »

**Durée de la formation** : 7h00

Groupe minimum de participants de 4 à 12 personnes maximum.

### PRIX DE LA FORMATION

Adhérents DLR : **792,00 € TTC** (660,00 € HT)

Non adhérents : **972,00 € TTC** (810,00 € HT)

Réduction de 5% pour le 2<sup>ème</sup> stagiaire d'une même entreprise inscrit sur la même session

**Le bon déroulement de ces formations est conditionné à un nombre suffisant d'inscrits par session.**

**DATE DE LA SESSION PROGRAMMÉE - Noisy-le-Grand - 93**

- **mardi 2 juillet 2019**

**Une formation sur-mesure pour votre profession à partir  
d'une analyse détaillée des meilleures pratiques**

Renseignements - Hervé REBOLLO - 01 49 89 32 31 - [h.rebollo@dlr.fr](mailto:h.rebollo@dlr.fr)

Inscriptions - Laure TEVI - 01 49 89 32 36 - [l.tevi@dlr.fr](mailto:l.tevi@dlr.fr)



<b>BULLETIN D'INSCRIPTION</b>
-------------------------------

**QUELLE(S) GARANTIE(S) APPLIQUER À VOS MATÉRIELS EN VENTE OU EN LOCATION**

ENTREPRISE (à facturer) : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ email (stagiaire) : \_\_\_\_\_

DATE	LIEU	NOM & PRENOM	FONCTION DANS L'ENTREPRISE
<b>mardi 2 juillet 2019</b>	<b>NOISY LE GRAND</b>	-	-
		-	-

**Le bon déroulement de ces formations est conditionné à un nombre suffisant d'inscrits par cession.**

Coût de la formation : (déjeuner compris, hors frais d'hébergement)

**Adhérents :**

1<sup>er</sup> stagiaire sur une session : (TVA 20%) **792,00 € TTC** (660,00 € HT)

2<sup>ème</sup> stagiaire et suivants de la même entreprise inscrit(s) sur la même session (5% de réduction) : **752,40 € TTC** (627,00 € HT)

**Non adhérents :**

1<sup>er</sup> stagiaire sur une session : (TVA 20%) **972,00 € TTC** (810,00 € HT)

2<sup>ème</sup> stagiaire et suivants de la même entreprise inscrit(s) sur la même session (5% de réduction) : **923,40 € TTC** (769,50 € HT)

Ci-joint, un chèque de \_\_\_\_\_ € TTC à l'ordre de **SEDL** correspondant au prix total de chaque session pour l'ensemble des participants de l'entreprise et entraînant leur inscription à cette formation.

**Empêchement d'un participant :**

*En cas d'empêchement pour un cas de force majeure, l'inscription sera reportée sur une autre session. Seules les annulations parvenues au minimum 8 jours avant la date du début de la session pourront être prises en compte. Passé ce délai, une indemnité forfaitaire de 50% du prix sera retenue (non imputable sur le budget formation)*

Cachet de l'entreprise et signature :

<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>
---